



Arrêté de circulation et de stationnement
«Un été à Clermont»
Le vendredi 3 juillet 2026

Arrêté N° 2026 - 393

Le Maire de la Ville de CLERMONT, Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L.2112-2 ;

Vu les articles 38 et 39 du règlement de police générale,

Considérant qu'à l'occasion d'un été à Clermont, une soirée dansante se déroulera le vendredi 3 juillet 2026, il convient de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour assurer la sûreté du passage et le maintien du bon ordre dans l'agglomération

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des participants, des riverains et des usagers de la voie publique ;

ARRETONS

ARTICLE 1 : Une soirée dansante se déroulera le vendredi 3 juillet 2026 de 18h00 à 00h00 Place de l'Hôtel de Ville.

ARTICLE 2 : La circulation et le stationnement des véhicules de toutes catégories, sauf véhicules des services de sécurité et d'incendie seront interdits du vendredi 3 juillet 2026 à partir de 15h00 jusqu'au samedi 4 juillet 2026 à 02h00

- Rue de la République (entre la Place Corroyer et la Place de l'Hôtel de Ville)
- Place de l'Hôtel de Ville (entre la Rue de la République et la Rue de la Fontaine Massé)

Le stationnement de véhicules sera considéré comme gênant et constituera une infraction au sens de l'article R417.10 du Code de la Route. Les véhicules en infraction pourront être mis en fourrière aux frais du propriétaire

ARTICLE 3 : La signalisation nécessaire sera mise en place par les services techniques municipaux

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

ARTICLE 5 : Les Agents de l'Autorité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des actes administratifs, affiché à l'Hôtel de Ville et dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services.
- Gendarmerie de Clermont.
- Centre de Secours
- Police Municipale.
- Hôtel de Ville.
- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de CLERMONT
- C.S.C
- Centre Hospitalier
- Communication
- Centre Socio Culturel

Clermont, le 2 juin 2026



Le Maire,

Lionel OLLIVIER.